Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BUDGET 2004

Refus des associations du personnel et des syndicats d'entrer en matière

La délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines formée de Mme Anne-Catherine Lyon et de M. Pascal Broulis, chargée d'entrée en négociation avec les associations et syndicats du personnel de la fonction publique, a pris acte, ce soir, avec regret de la volonté de ces derniers de ne pas entrer en matière sur le volet des mesures financières relatif à la masse salariale, contenues dans le projet de budget 2004, soit 14 mios sur un périmètre de négociation de 25 mios.

Réuni pour la première fois sur cette question avec les représentants de la fonction publique (FFS, SSP et SUD), en vertu de l'article 25 de la Loi sur le personnel qui prévoit expressément l'ouverture de négociations, la délégation RH du Conseil d'Etat n'a pu que constater les positions syndicales à ne pas entrer en matière.

La délégation RH rappelle que le projet de budget 2004 du Conseil d'Etat prévoit un déficit de 171,9 mios et que la dette du Canton de Vaud se montera à plus de 9 milliards en 2004. Les mesures d'économie ou de modération de la croissance des charges prises pour 2004 touchent aussi bien l'administration et le personnel de l'Etat que les subventions et les revenus. L'intention gouvernementale, communiquée la semaine dernière, était de négocier avec les associations de personnel et les syndicats les modalités d'une non-croissance de la masse salariale de 14 mios alors que le total de la masse salariale ascende les 2,1 milliards.

Ce refus d'entrer en matière pousse le gouvernement à décider seul. Il communiquera sa position d'ici quelques jours.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 septembre 2003

Pascal Broulis, chef du DFIN, 079 310.84.27